



Filière RELEVAGE – CHU d'Angers

Après une chute, nous vous accompagnons pour éviter la suivante.

Vous venez de faire une chute à domicile. Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour vous aider à vous relever.

Après avis médical par le SAMU - Centre 15, il a été décidé que vous pouviez rester à votre domicile.



Pourquoi vous serez recontacté(e) ?

Même sans blessure, une chute est un signal d'alerte important.



Que va-t-il se passer ?

Systematiquement : Votre chute va être signalée à votre médecin traitant, pour qu'il en soit informé et adapte votre suivi si besoin. Si vous avez 75 ans ou plus, vous serez également contacté(e) par le service de médecine gériatrique du CHU d'Angers et une consultation vous sera proposée, afin de :

- + comprendre les causes possibles de votre chute,
- + vous donner des conseils personnalisés,
- + prévenir et éviter une nouvelle chute.



Cette prise en charge est assurée par l'assurance maladie. Vous n'avez aucune démarche à faire.

Besoin d'en parler ou de poser des questions ?

- + Vous avez moins de 75 ans : contactez votre médecin traitant.
- + Vous avez 75 ans ou plus : le service de médecine gériatrique du CHU d'Angers vous recontactera. Vous pouvez également vous diriger vers votre médecin traitant.

Une filière coordonnée pour votre sécurité

Ce dispositif est le résultat d'un travail commun entre :

- + Les sapeurs-pompiers - SDIS 49
- + Le SAMU - Centre 15 du CHU d'Angers
- + La filière gériatrique du CHU d'Angers
- + Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 49)
- + L'Agence Régionale de Santé 49
- + Le Gérontopôle des Pays de la Loire
- + L'URML

Une chute, même sans blessure, doit toujours être prise au sérieux.

En parler, c'est déjà agir pour éviter la suivante.



Filière RELEVAGE - CHU d'Angers

- + Votre médecin est informé de votre chute.
- + Vous avez 75 ans ou plus : le CHU d'Angers vous contactera directement.
- + Rien à faire de votre côté, nous nous occupons de tout.

